

Les missions de la direction de l'Emploi et du Logement de la province Sud sont notamment :

- ▶ D'accueillir tous les demandeurs de logement,
- ▶ De verser des aides financières aux opérateurs du logement social (SIC, FSH/FCH et Sem Agglo) ou aux familles désirant accéder à la propriété ou rénover leur logement,
- ▶ D'accompagner les familles les plus modestes, en lien avec les partenaires de l'action sociale et de l'insertion professionnelle.

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DU LOGEMENT **DEL**

**AIDE FINANCIÈRE
À L'ACCESSION
EN PROVINCE SUD**

AFAPS

Vous rêvez de devenir
PROPRIÉTAIRE ?

La province Sud
peut vous **AIDER**

Pour la province Sud, vous accompagner avec efficacité, au quotidien, est une priorité.



**DIRECTION DE L'EMPLOI
ET DU LOGEMENT**

📍 30 route de la Baie-des-Dames • Ducos Le Centre • Nouméa

Contacts

📞 20 36 00

📠 23 28 31

Horaires

Sans rendez-vous : 7 h 30 → 11 h 30

Sur rendez-vous : 12 h 15 → 16 h



Toutes nos antennes :

Contacts / horaires / adresses sur : province-sud.nc/del



COMBIEN

Aide financière variant de

1 500 000 francs

à **3 500 000** francs
selon les cas particuliers

QUI

+ **1 000 000** de francs

si votre projet comporte au minimum 3 investissements verts*

* Chauffe-eau solaire, isolation de toiture par ouate de cellulose, laine de roche ou équivalent, panneaux solaires permettant la production autonome d'électricité, constructions en bois, système de récupération d'eau de pluie, toilettes sèches, pompe à chaleur.



Quels sont les logements concernés ?

Logements neufs

- ▶ Achat ou construction d'une maison individuelle
- ▶ Achat d'un appartement

Logements en location-accession

Pour connaître la liste des logements disponibles en location-accession, contactez la direction de l'Emploi et du Logement.

Le logement doit être votre résidence principale.

Des dispositions particulières sont applicables si :

- ▶ Vous êtes jeune agriculteur
- ▶ OU votre projet est situé dans une ZAC
- ▶ OU votre projet est situé dans une centralité urbaine
- ▶ OU personne en situation de handicap

Quelles sont les conditions de ressources ?

Composition du ménage	Plafond mensuel net des ressources moyennes du ménage	
	Dispositions générales	Dispositions particulières (art. 210-3)
Personne seule	1,9 SMG	2,7 SMG
Couple	3,1 SMG	4 SMG
Couple ou personne seule ayant 1 personne à charge		
Couple ou personne seule ayant 2 personnes à charge	3,5 SMG	4,5 SMG
Couple ou personne seule ayant 3 personnes à charge ou plus	3,8 SMG	5 SMG

Retrouvez l'ensemble des critères sur province-sud.nc ou en contactant la direction de l'Emploi et du Logement

Au 21 novembre 2019, le SMG (salaire minimum garanti) est de 156 568 F (salaire mensuel brut - 169 heures)

CRITÈRES

- ▶ Je réside en province Sud depuis au moins deux ans
- ▶ Je ne suis pas ou plus propriétaire d'un logement
- ▶ Je respecte les plafonds de ressources

COMMENT

Comment faire la demande d'aide ?

Les démarches pour s'inscrire et constituer un dossier, peuvent être faites :

- ▶ via le formulaire en ligne : province-sud.nc/del
- ▶ auprès du Service Emploi et Logement

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DU LOGEMENT

CODE DES AIDES À L'HABITAT DE LA PROVINCE SUD

SIMPLIFICATION

ASSOUPLISSEMENT DES PLAFONDS

SUPPRESSION DE CRITÈRES BLOQUANTS

